

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 22 septembre 2022

LES INFRACTIONS ASSOCIÉES AUX MIS EN CAUSE POUR USAGE ET TRAFIC DE STUPÉFIANTS ENTRE 2016 ET 2021

Retrouver la publication [ici](#)

Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)

Interstat Info Rapide n°23

Au sein d'une même procédure, les mis en cause pour des infractions relatives à la législation sur les stupéfiants peuvent également être interpellés pour d'autres crimes et délits. Sur la période 2016-2021, 12 % des mis en cause pour trafic ou usage de stupéfiants ont également commis d'autres crimes ou délits. Cela concerne davantage les mis en cause pour trafic (18 %) que les mis en cause pour usage (11 %).

Ces infractions associées sont différentes pour les mis en cause d'usage et de trafic de stupéfiants. Entre 2016 et 2021, 28 % des mis en cause pour usage de stupéfiants avec des infractions associées ont également commis une infraction relative à la législation sur les armes. Ces derniers sont plus souvent des hommes que l'ensemble des mis en cause pour usage. Parmi les mis en cause pour trafic avec des infractions associées, 25 % ont aussi commis des infractions liées à la participation à une association de malfaiteurs. Ces derniers sont plus âgés que l'ensemble des mis en cause pour trafic.

Les étrangers sont proportionnellement plus nombreux parmi les mis en cause pour usage de stupéfiants qui ont commis des infractions associées que dans l'ensemble des mis en cause pour usage. Les mineurs sont sous-représentés parmi les mis en cause pour trafic en lien avec d'autres infractions associées par rapport à l'ensemble des mis en cause pour trafic.

Entre 2020 et 2021, la part des mis en cause avec des infractions associées hors législation sur les stupéfiants diminue pour les personnes interpellées pour usage (-2 points), à la suite de l'introduction des amendes forfaitaires délictuelles pour usage de stupéfiants, et augmente pour celles interpellées pour trafic (+3 points), principalement sous l'effet des infractions d'entrave au fonctionnement de la justice.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



À propos du SSMSI

Le SSMSI est le service statistique en charge de la sécurité intérieure, au ministère de l'Intérieur. Il a pour mission de produire et de mettre à disposition du grand public des statistiques et des analyses sur la sécurité intérieure et la délinquance. Il compose avec l'Insee et 15 autres services statistiques ministériels le service statistique public. Le SSMSI respecte à ce titre un certain nombre de règles visant à maintenir la confiance dans les informations produites et diffusées, en particulier indépendance professionnelle, fiabilité, neutralité, qualité des processus, méthodologie solide, accessibilité. Comme les autres membres du service statistique public, son programme de travail fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des utilisateurs au sein du Conseil national de l'information statistique (Cnis), et son activité est évaluée par l'Autorité de la statistique publique (ASP).

<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites>
https://twitter.com/Interieur_stats

SSMSI Diffusion et Communication
ssmsi-communication@interieur.gouv.fr